

RÉSOLUTION N° 464

SUIVI DU PROGRAMME DE BIOTECHNOLOGIE ET DE BIOSÉCURITÉ

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Direction générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme continental de biotechnologie et de biosécurité;

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.445(XXVI-O/06), a approuvé le Programme continental de biotechnologie et de biosécurité;

Que la Direction générale de l'IICA met en œuvre les activités de ce programme avec l'appui des États membres;

Qu'il est important que l'Institut continue de réaliser des démarches auprès des organismes financiers, de partenaires stratégiques et d'autres donateurs afin d'obtenir des ressources supplémentaires pour l'exécution de ce programme;

DÉCIDE :

1. D'accueillir avec satisfaction le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de biotechnologie et de biosécurité, présenté par la Direction générale
2. D'appuyer les efforts que déploie la Direction générale pour établir des partenariats stratégiques et obtenir les contributions financières et techniques qui aideront à consolider le programme.